

STRATÉGIE POUR LA CONSERVATION DES LOUPS EN ONTARIO

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	1
2 PORTÉE	1
3 BUT DE LA CONSERVATION DES LOUPS	2
4 PRINCIPES DIRECTEURS	2
5 DÉFIS	2
6 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE CONSERVATION CLÉS	3
6.1 OBJECTIFS LIÉS À LA CONSERVATION DES LOUPS	3
1er OBJECTIF: Veiller à assurer la pérennité des populations de loups en Ontario tout en respectant l'environnement	3
Législation et politiques	3
Évaluation des populations	4
Gestion de l'habitat	5
Gestion des données	6
2^e OBJECTIF: Prévoir les avantages sociaux, culturels et économiques associés aux populations viables de loups sur le plan écologique	6
Mortalité	6
Utilisation à des fins autres que la consommation	8
3^e OBJECTIF : Sensibiliser davantage le public et élargir sa compréhension du rôle des loups dans les écosystèmes naturels et de la protection de cette ressource en Ontario	8

1 INTRODUCTION

Le gouvernement ontarien s'est engagé à améliorer la gestion des loups en Ontario :

« Nous mettrons en œuvre un programme de gestion de la faune adéquat pour les loups de la province. Nous veillerons à ce que l'Ontario ait accès à tous les renseignements scientifiques fondamentaux nécessaires pour protéger et gérer les loups. »

Les loups sont des animaux fascinants, des représentants uniques du patrimoine faunique de l'Ontario. Ils constituent les symboles du milieu sauvage et ils font partie intégrante d'un écosystème où ils sont souvent considérés comme une espèce faisant concurrence aux intérêts humains.

Le changement de vocation des terres, les pratiques de gestion des ressources et les facteurs climatiques ont, avec le temps, modifié la distribution et l'état des populations d'animaux sauvages. Les loups peuvent être un bon indicateur de la biodiversité et de la santé d'un écosystème.

Le présent document fournit un cadre pour la prise de décisions relativement à la conservation des loups en Ontario. Il décrit le but visé, ainsi qu'un ensemble de principes directeurs, d'objectifs et de stratégies clés qui sont mis de l'avant afin de mieux comprendre et conserver les populations de loups. Les éléments exposés dans la stratégie orienteront le développement à long terme et l'amélioration du programme de conservation des loups.

Le document *Backgrounder on Wolf Conservation in Ontario* (novembre 2004) présente des renseignements plus détaillés sur la législation en cours, sur les connaissances scientifiques actuelles et sur la compréhension des loups gris et de l'Est.

2 PORTÉE

Compte tenu du défi que présente la gestion des écosystèmes complexes en Ontario et de la nécessité d'examiner et d'intégrer des stratégies de conservation selon les différentes espèces, les groupes d'espèces, leur habitat et les activités humaines, cette stratégie porte principalement sur l'information et sur les outils nécessaires à la conservation des loups et aux hausses de populations associées aux possibilités ainsi qu'aux défis de gestion.

3 BUT DE LA CONSERVATION DES LOUPS

La conservation des loups en Ontario a pour but de :

Soutenir les populations de loups et leurs écosystèmes tout en respectant l'environnement afin que les Ontariens et les Ontariennes puissent bénéficier de leur présence pour des raisons écologiques, sociales, culturelles et économiques.

4 PRINCIPES DIRECTEURS

Le MRNO a pour mandat de gérer les richesses naturelles selon des pratiques respectueuses de l'environnement de façon à assurer leur pérennité pour les générations futures. Dans le but de veiller à la conservation des loups, les principes directeurs suivants ont été créés en se basant sur les principes de gestion des ressources et des orientations stratégiques à long terme contenus dans *Notre avenir durable* (2005) et la *Déclaration des valeurs environnementales* (1995) du MRNO.

1. Les loups possèdent une valeur intrinsèque pour les Ontariens et les Ontariennes.
2. La conservation des loups tiendra compte des meilleures connaissances écologiques disponibles, ainsi que des valeurs sociales, culturelles et économiques. Par conséquent, les mesures de conservation évolueront au même rythme que la compréhension de la ressource.
3. Notre compréhension s'avère souvent incomplète, et nous devons donc faire preuve de prudence lorsqu'il est question de mesures de conservation des loups.
4. Les avantages écologiques, sociaux et économiques de la présence des loups pour les Ontariens et les Ontariennes continueront de s'accroître en raison des usages de la ressource à des fins de consommation et autres.
5. La protection des êtres humains et de leurs biens sera assurée.

5 DÉFIS

De nombreux défis se présentent lorsqu'il s'agit de mettre au point un programme amélioré pour les loups.

1. La difficulté à évaluer le nombre et la distribution des différentes espèces de loups selon diverses échelles géographiques.
2. La sélection de l'échelle appropriée et de la quantité de renseignements nécessaires pour appuyer la prise de décisions assurant la conservation des loups.
3. La gestion d'un prédateur important qui livre parfois concurrence à l'homme pour l'obtention de certaines proies sauvages.

4. La compréhension des effets cumulatifs qu'ont d'autres mesures de protection en lien avec l'atteinte des objectifs liés à la conservation des loups.
5. La somme importante de connaissances à acquérir pour en savoir davantage sur les loups et sur leur rôle dans l'écosystème, ainsi que la diversité évidente des intérêts en matière de conservation des loups.

6 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE CONSERVATION CLÉS

Des objectifs ont été établis de façon à favoriser l'atteinte du but en matière de conservation des loups. Par ailleurs, des stratégies clés visent conjointement à réaliser ces objectifs et offrent souvent des suggestions d'approches complémentaires à entreprendre.

Les stratégies clés sont indiquées à chacun des objectifs liés au programme des loups.

6.1 OBJECTIFS LIÉS À LA CONSERVATION DES LOUPS

Les objectifs suivants apparaissent selon leur ordre de priorité :

1. **Veiller à assurer la pérennité des populations de loups en Ontario tout en respectant l'environnement;**
2. **Prévoir les avantages sociaux, culturels et économiques associés aux populations viables de loups sur le plan écologique;**
3. **Sensibiliser davantage le public et élargir sa compréhension du rôle des loups dans les écosystèmes naturels et de la protection de cette ressource en Ontario.**

1ER OBJECTIF : VEILLER À ASSURER LA PÉRENNITÉ DES POPULATIONS DE LOUPS EN ONTARIO TOUT EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT.

Législation et politiques

La *Loi sur la protection du poisson et de la faune* décrit les outils réglementaires de conservation des loups et de gestion des activités de chasse et de piégeage (pour de plus amples renseignements, consulter le document *Backgrounder on Wolf Conservation in Ontario – Wolf Conservation Approaches, Legislation and Policy Affecting Wolves*).

Stratégie 1) Créer et soutenir des politiques et une législation ou des règlements adéquats afin d'assurer la conservation des loups en Ontario.

- Revoir de manière périodique la législation, les règlements, de même que les politiques et l'orientation à la lumière des nouveaux renseignements obtenus à la suite d'activités de recherche et de surveillance, et organiser des consultations publiques et des rencontres avec les intervenants.
- Réviser les méthodes de conservation dès l'acquisition de nouveaux renseignements et de nouvelles connaissances.

Évaluation des populations

En matière de protection des loups, il est important de comprendre l'abondance actuelle des populations, leur distribution et leur tendance selon la capacité biotique et les besoins sociaux et économiques de la société. La poursuite de la surveillance, de l'évaluation et de la recherche s'avère cruciale si l'on souhaite favoriser la prise de décisions informée, la création d'une politique adéquate et la gestion adaptative des loups. Elle permettra de combler les lacunes en fait de connaissances importantes, en plus d'évaluer les effets de mesures précises de protection sur les loups, leur habitat et leurs proies (pour des renseignements détaillés, consulter le document *Backgrounder on Wolf Conservation in Ontario – Wolf Biology and Ecology*).

Stratégie 2) Évaluer, surveiller et signaler l'état et les tendances des populations de loups afin de déterminer si les objectifs provinciaux et territoriaux applicables sont atteints.

- Déterminer la distribution des loups gris et de l'Est en Ontario, et en évaluer l'abondance et la densité, en plus d'envisager une collecte obligatoire d'échantillons biologiques en se basant sur les zones écologiques préliminaires qui reposent sur la distribution actuelle des loups en Ontario, sur la composition et l'abondance des proies, ainsi que sur la topographie et le climat.
- Comprendre la santé des populations de loups, de même que la répartition et la fréquence des maladies.

Stratégie 3) Améliorer la recherche sur les populations de loups afin de mieux les comprendre selon les différentes échelles de gestion.

- Mettre au point des méthodes d'estimation de l'abondance et de la distribution des populations.
- Créer des modèles prédictifs d'évaluation des populations et des habitats.
- Étudier la signification des principaux facteurs de limitation (causes de mortalité) dans les populations.
- Déterminer les seuils de productivité et de population des loups dans leur habitat.
- Évaluer l'importance de certaines zones géographiques où les causes de décès des loups sont d'origine uniquement naturelle.

Gestion de l'habitat

L'habitat du loup est principalement déterminé par la diversité et la distribution des proies, de même que par la connectivité entre les habitats. Ainsi, une planification de l'habitat défini au niveau du territoire, qui vise à répondre en principe aux besoins fondamentaux en fait d'habitat pour les populations résidentes d'ongulés et de castors et qui tient compte de la densité des routes, peut contribuer à créer un nombre approprié d'habitats de qualité pour les loups (pour de plus amples renseignements, consulter le document *Backgrounder on Wolf Conservation in Ontario – Wolf Biology and Ecology, Wolf Habitat Requirements*).

Stratégie 4) Continuer de gérer l'habitat des loups par l'application des politiques de gestion des ressources en vigueur et de la législation actuelle, de même que par l'utilisation de manuels de réglementation et de directives. Fournir des données relativement à l'habitat des loups au moment de l'élaboration ou de la révision des guides.

Stratégie 5) Évaluer l'efficacité des directives de gestion des espèces et d'aménagement du territoire visant la protection des loups et augmenter, au besoin, les recherches sur l'habitat des loups afin de mieux les comprendre selon les différentes échelles de gestion.

- Comprendre les besoins en matière de proies et d'habitat des loups et évaluer les directives concernant l'habitat.
- Déterminer les zones du territoire ontarien importantes pour le maintien de la connectivité et de la diversité génétique des populations.

Stratégie 6) Évaluer le rôle des zones protégées sur le maintien des populations de loups et de leurs proies et examiner les besoins futurs.

- Établir un zonage approprié ou d'autres mécanismes visant à reconnaître les besoins historiques des loups en matière d'habitat et de proies, et tenir compte du rôle des zones protégées en ce qui a trait à la protection des populations de loups dans un paysage global, et ce, par le biais de processus de planification de gestion des zones protégées.
- Entreprendre des activités de dénombrement, de surveillance et de recherche dans les zones protégées de sorte que les résultats qui en sont tirés servent de points de référence pour évaluer et signaler les conditions et les changements écologiques.

Gestion des données

En gestion durable des ressources, il est nécessaire d'effectuer une gestion des données à long terme afin de compléter les activités de surveillance et d'éclairer la prise de décisions. Les données et les renseignements sur les loups sont recueillis par le biais d'une gamme de programmes touchant la faune tels que la gestion des originaux, des cerfs et des animaux à fourrure, les initiatives de recherche et de surveillance, ainsi que d'autres programmes tels que les inventaires des ressources forestières et les enquêtes auprès des chasseurs et des trappeurs.

Stratégie 7) Recueillir, gérer et partager les données et les renseignements nécessaires à l'évaluation des populations de loups et comprendre le rôle des loups dans les écosystèmes ontariens.

- Veiller à ce que les données et les renseignements exigés par le programme soient adéquatement gérés, et voir à la planification, à l'organisation, au stockage, à la sécurité, à l'accès et à l'intégration des données provenant de plusieurs sources.

2^E OBJECTIF : PRÉVOIR LES AVANTAGES SOCIAUX, CULTURELS ET ÉCONOMIQUES ASSOCIÉS AUX POPULATIONS VIABLES DE LOUPS SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE.

Il est important de définir les niveaux et les possibilités quant aux récoltes écologiques durables. Il faut déterminer plus précisément le degré de mortalité attribuable aux activités humaines ayant une incidence sur les populations de loups. La gestion doit donc se faire avec prudence, selon des étapes préliminaires et graduelles afin de contrôler la récolte et de veiller à assurer la viabilité des populations de loups. Pour appliquer une méthode de gestion adaptative, il faudra qu'une évaluation et une révision des mesures de conservation soient effectuées, là où elles sont justifiées, à mesure que les connaissances s'accroissent (pour de plus amples renseignements, consulter les documents *Backgrounder on Wolf Conservation in Ontario – Conservation Approaches, Legislation and Policy Affecting Wolves*, la *Loi sur la protection du poisson et de la faune* et *Wolf Biology and Ecology, Mortality*).

Mortalité

Stratégie 8) Gérer et évaluer la mortalité chez les loups par l'application de mesures réglementaires qui assureront le contrôle et l'évaluation des captures de loups telles que des fermetures saisonnières, l'établissement de limites de captures, l'obligation d'avoir des certificats et sceaux supplémentaires et la déclaration obligatoire

(pour de plus amples renseignements, consulter le document *Backgrounder on Wolf Conservation in Ontario – Wolf Conservation Approaches*).

Il faudrait étudier la possibilité d'étendre les mesures de contrôle des captures de loups aux coyotes dans les endroits où l'habitat du coyote et celui du loup se chevauchent, car ils sont difficiles à différencier sur le terrain (pour de plus amples renseignements, consulter le document *Backgrounder on Wolf Conservation in Ontario – Wolf Biology and Ecology, Physical Description*). Il faudrait également envisager la mise en place d'autres stratégies visant à améliorer l'applicabilité des mesures de protection.

Stratégie 9) Fixer des niveaux de capture durables et évaluer la nécessité d'instaurer un système d'attribution incluant tous les groupes d'utilisateurs (les utilisateurs qui ne font pas de récolte, les autochtones, les chasseurs résidents, les trappeurs et les chasseurs non résidents).

Stratégie 10) Déterminer et gérer le nombre de loups capturés pour protéger des biens.

- Envisager des mesures de conservation qui permettraient d'obtenir une estimation du nombre de loups tués dans le but de protéger des biens.
- Explorer avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario la possibilité d'offrir des options économiques et efficaces visant à réduire les pertes de cheptel en raison de la présence des loups.
- Surveiller les tendances en matière de demandes d'indemnisation liées à la présence des loups afin de mieux comprendre la dynamique des interactions entre les loups et les humains.

La sécurité du public et la protection de la propriété privée sont des facteurs importants à prendre en considération lorsqu'il s'agit de concevoir un programme de conservation des loups. Des dispositions concernant la protection de la propriété privée sont prévues dans la législation (pour de plus amples renseignements, consulter le document *Backgrounder on Wolf Conservation in Ontario – Wolf Conservation Approaches* et la *Loi sur la protection du poisson et de la faune*), et des programmes gouvernementaux ont été mis sur pied afin d'offrir des compensations pour la perte de bétail ou les blessures infligées au cheptel en raison de la présence des loups (pour de plus amples renseignements, consulter le document *Backgrounder on Wolf Conservation in Ontario – Wolf Conservation Approaches* et la *Loi sur la protection du bétail, de la volaille et des abeilles*).

Utilisation à des fins autres que la consommation

Comme l'indiquent les principes directeurs, « les avantages écologiques, sociaux et économiques de la présence des loups pour les Ontariens et les Ontariennes continueront de s'accroître en raison des usages de la ressource à des fins de consommation et autres ».

- Stratégie 11) Maintenir et, au besoin, mettre sur pied de nouvelles activités permettant aux gens d'observer les loups dans la nature.**
- Promouvoir des activités comme les appels aux loups qui se tiennent dans certains parcs provinciaux.
 - Favoriser les partenariats avec le secteur touristique et les organismes locaux afin de mettre sur pied et de promouvoir de telles activités.

3^E OBJECTIF : SENSIBILISER DAVANTAGE LE PUBLIC ET ÉLARGIR SA COMPRÉHENSION DU RÔLE DES LOUPS DANS LES ÉCOSYSTÈMES NATURELS ET DE LA PROTECTION DE CETTE RESSOURCE EN ONTARIO.

Un public informé et sensibilisé, ainsi que des partenaires engagés, servent d'assises à la création de politiques valables et à la mise en œuvre de programmes appropriés. Pour ce faire, il faut améliorer les connaissances des chasseurs, des trappeurs et des propriétaires fonciers sur leur rôle dans la protection des loups, informer le public de la valeur des loups dans l'écosystème et éduquer les écoliers, les touristes et les utilisateurs de la ressource sur les possibilités d'observation des loups et sur les programmes d'interprétation offerts dans la province (pour de plus amples renseignements, consulter le document *Backgrounder on Wolf Conservation in Ontario – Education*).

Les décisions seront prises selon un processus ouvert et transparent qui tient compte de tous les renseignements accumulés portant sur l'écologie, la société et l'économie. L'engagement des citoyens permettra en outre de préciser les divers besoins et valeurs de la société en matière de conservation des loups.

- Stratégie 12) Sensibiliser davantage le public et élargir sa compréhension (1) du rôle des loups dans l'écosystème et (2) de la conservation des loups, de leurs proies et de leur habitat.**
- Créer des outils d'information tels que des dépliants, des feuillets de renseignements, des présentations sur CD-ROM à donner dans le contexte de programmes de promotion du MRNO (gestion, PPCGPF, etc.) et établir des liens avec les associations de trappeurs locaux, les comités consultatifs de citoyens locaux et autres organismes.

- Améliorer le programme interprétatif de Parcs Ontario.
- Établir des partenariats avec les Premières nations, l'industrie du tourisme, les éducateurs et les organismes de conservation afin de diffuser de l'information sur les loups.

Stratégie 13) Poursuivre la création du programme de conservation des loups selon un processus ouvert et transparent, axé sur les meilleurs renseignements accumulés portant sur l'écologie, la société et l'économie.

- Inviter le public à participer à la révision du programme de conservation des loups et à recommander, au besoin, des changements ou des améliorations (p. ex. : par le biais du *Registre environnemental*, d'une consultation ciblée, etc.).
- Travailler avec des partenaires s'occupant d'autres programmes provinciaux portant sur la conservation des proies et de l'habitat du loup (p. ex. : la gestion des forêts).
- Compiler les résultats des mesures de conservation des loups et de la recherche à ce sujet, y compris les renseignements sur l'état et les tendances des populations et sur l'utilisation qu'on fait des loups.
- Apporter sa contribution aux initiatives de conservation des loups organisées à l'échelle nationale et internationale par l'entremise de partenariats avec d'autres pays et provinces, et participer à des forums nationaux et internationaux portant sur les loups.